

**PROTOCOLE DE EDUCATION NATIONALE EN CAS D'ÉPISODE DE POLLUTION  
DE L'AIR AMBIANT EN GUADELOUPE.  
ARRETE PREFECTORAL N°971-2020-02-03-004.**

Ce protocole a pour but d'indiquer la conduite à tenir par la communauté scolaire en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant en Guadeloupe.

Il est institué en région Guadeloupe, une procédure départementale d'information et d'alerte du public qui organise une série d'actions et de mesures d'urgence visant à la fois à réduire les émissions des polluants dans l'atmosphère en cas d'épisodes de pollution dans l'air ambiant et en limiter les effets sur la santé humaine et sur l'environnement.

Les polluants visés par cette procédure sont : **les particules PM10, le dioxyde d'azote, l'ozone et le dioxyde de soufre**.

	<b>Seuil d'information et de recommandation</b>	<b>Seuil d'alerte</b>
<b>Dioxyde d'azote</b>	200µg/m3 en moyenne horaire	400µg/m3 en moyenne horaire, dépassé pendant 3h consécutives 200µg/m3 en moyenne horaire à J-1 à J et prévision à J+1
<b>Particule PM10</b>	50µg/m3 en moyenne journalière	80µg/m3 en moyenne journalière
<b>Dioxyde de soufre</b>	300µg/m3 en moyenne horaire	500µg/m3 en moyenne horaire, dépassé pendant 3h consécutives
<b>Ozone</b>	180µg/m3 en moyenne horaire	1 <sup>er</sup> seuil : 240 µg/m3 en moyenne horaire, dépassé pendant 3h consécutives 2 <sup>e</sup> seuil : 300µg/m3 en moyenne horaire, dépassé pendant 3h consécutives 3 <sup>e</sup> seuil : 360µg/m3 en moyenne horaire

Le déclenchement d'une procédure est caractérisé avec le code des couleurs comme suit :

<b>Code couleur</b>	<b>Procédure enclenchement</b>	<b>Seuil atteint</b>
<b>VERT</b>	Aucune procédure en cours	<Seuil d'information et recommandation
<b>ORANGE</b>	Procédure d'information et recommandation	>Seuil d'information et recommandation durant moins de 2 jours.
<b>ROUGE</b>	Procédure d'alerte	>Seuil d'information et recommandation à partir de 2 jours consécutifs <hr/> Au seuil d'alerte

Les préconisations de l'éducation nationale en fonction des couleurs .

Couleur	Cible des messages	information délivrée.
<b>VERT</b>	Tout public de la communauté scolaire.	Aucune interdiction sur tout type d'activité en intérieur comme en extérieur.
<b>ORANGE</b>	Population vulnérable. Population sensible	Interdire les activités sportives en extérieur comme en intérieur. Privilégier les sorties brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
<b>ORANGE</b>	Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.
<b>ROUGE</b>	Les jeunes enfants (0 à 6 ans), Population vulnérable. Population sensible	Interdire les activités sportives à l'extérieur comme à l'intérieur.
	Les écoliers, Les collégiens Les lycéens	Interdire les activités sportives à l'extérieur.

<p><b>Population vulnérable</b> Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</p>	<p><b>Population sensible</b> Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux</p>
--	---